Commune de Seyssel Haute-Savoie République Française



ARRÊTÉ DU MAIRE N°219/2024 Prolongation de l'arrêté du Maire n° 215/2024 Réglementant temporairement la circulation

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'entreprise ARAVIS ENROBAGE - MACADAM, sise 433 route des Grands Bois PAE de la filière 74370 VILLAZ

Considérant que pour le bon déroulement des travaux de reprise d'affaissement de chaussée à Vens, il est nécessaire de règlementer la circulation de la route du Château au niveau du lieu-dit « Croutet »,

ARRÊTE

ARTICLE 1: A compter du jeudi 1^{er} août 2024 et jusqu'au vendredi 2 août 2024 inclus la circulation sera réglementée comme suit :

- > A Vens, Route du Château au niveau du lieu-dit « Croutet » rétrécissement chaussée et/ou alternat manuel.
- Une déviation sera mise en place le jeudi 1er août 2024.

ARTICLE 2: La signalisation provisoire réglementaire sera mise en place par l'entreprise ARAVIS ENROBAGE.

ARTICLE 3 : L'entreprise ARAVIS ENROBAGE s'engage à :

- ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur;
- > ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur ;
- conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à l'entreprise ARAVIS ENROBAGE MACADAM
- à la gendarmerie de Seyssel.
- au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique municipal de Seyssel.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 25 juil et 2024 Par délégation du Maire, Le Maire Adjoint, Gilles CALLET